



## **COMITÉ EXÉCUTIF**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**– 5<sup>e</sup> séance –**

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente  
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
  - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03) PAR TÉLÉPHONE
  - Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents  
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
  - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle  
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
  - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4  
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
  - MM. Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 6  
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
  - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques

- MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève  
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
- M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles  
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
- Mme Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
- MM. Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles  
Fabien Gagnon, coordonnateur au Service des ressources matérielles
- M<sup>e</sup> Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe, Secrétariat général
- Mme France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

**Observateurs :** Mmes Imane Allam, commissaire-parent  
Mélanie Robinson, attachée politique, Bureau de la présidence  
Mélissa Duclos, attachée politique, Bureau de la présidence

\*\*\*\*\*

Un huis-clos est décrété de 15 h 00 à 15 h 20 pour l'étude du rapport A-29-1948 (point 12).

\*\*\*\*\*

**Mot de la présidente**

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant :
  - DG-05-185 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école primaire dans le *secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029* – poursuite des démarches et demande de modification réglementaire (municipale) sur un lot
  
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Projet de loi 40
  - b) Francisation
  - c) Examen d'admission
  
- retirer l'article suivant :
  - A-10-186 Service de l'organisation scolaire – Club des petits déjeuners – mise à jour de l'entente de partenariat avec la CSDM (entente-cadre) – année scolaire 2019-2020
  
- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019
- 6- Affaires nouvelles :
  - a) Projet de loi 40
  - b) Francisation
  - c) Examen d'admission
- 7- Dossiers récurrents :
  - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
  - b) Budget 2019-2020 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil
  - e) Immeubles excédentaires
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets
- 8- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents
- \* 9- DG-05-185 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – école primaire dans le *secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029* – poursuite des démarches et demande de modification réglementaire (municipale) sur un lot
- 10- A-10-184-A Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2019-2020
- 11- A-12-617 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique de secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 12- A-29-1948 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi
- 13- A-29-1950 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes
- 14- A-31-3886-A Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réhabilitation majeure de l'école primaire de l'Étincelle et du bâtiment excédentaire situé au 4251, rue St-Urbain – appel d'offres 24-572P1– attribution d'un contrat
- 15- A-31-3899 Service des ressources financières – école Saint-Justin, annexe – rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2737P – attribution d'un contrat

- 16- A-31-3904 Service des ressources financières – fournitures sur demande d'équipements de protection individuelle et de premiers soins – appel d'offres 28 197P – attribution d'un contrat
- 17- A-31-3905 Service des ressources financières – réfection de la toiture – phase 1 – Le 1111, rue Berri – appel d'offres 25-2739P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-3907-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier de bureau – appel d'offres 28-193P – exercice de la première option de renouvellement
- 19- A-31-3908 Service des ressources financières – école du Petit-Chapiteau – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2741P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-3911 Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2738P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-3917 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'acier – appel d'offres 15-234P – deuxième option de renouvellement d'une année
- 22- A-33-1424 Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-Vianney – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection du plafond du gymnase (projet : 287 000 330)
- 23- A-33-1425 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe (projet : 206 013 040)
- 24- A-33-1426-A Service des ressources matérielles – Ateliers d'éducation populaire du Plateau – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires du rez-de-chaussée (projet : 222 004 500)
- 25- A-33-1427 Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage (projet : 002 013 680)
- 26- A-33-1428 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et plomberie – phase I (projet : 199 017 600)
- 27- A-33-1429 Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires (projet : 021 039 940)

- 28- A-33-1430-A Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol (projet : 097 001 310)
- 29- A-34-3235 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août et septembre 2019
- 30- A-34-3236 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai et septembre 2019
- 31- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 32- Information
- 33- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 septembre 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019

La présidente demande de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019

La présidente demande de reporter ce point à la prochaine séance.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER le suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2019 à la séance ordinaire du comité exécutif du 15 octobre 2019.

6. Affaires nouvelles

- a) Projet de loi 40

La présidente, Mme Harel Bourdon, mentionne que le projet de loi sur la transformation des commissions scolaires sera déposé d'un instant à l'autre par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge. Elle souligne deux éléments importants à prendre en considération dans ce projet de loi, soit les centres de services scolaires et les élus scolaires.

Pour le premier élément, elle fait référence au livre *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal*, écrit par M. Robert Gagnon en 1996, qui permet de découvrir le rôle précurseur qu'a eu notre institution publique en matière d'éducation, notamment la création de l'école Victor-Doré pour les élèves handicapés, l'ouverture de classes de maternelle 4 ans en milieu défavorisé et la création de l'école à vocation musicale Le Plateau. L'institution est souvent la première à vivre les bons coups, mais aussi les difficultés qui peuvent survenir dans le milieu scolaire public, comme la pénurie de personnel ou encore les besoins en rénovation dans les établissements.

Concernant les élus scolaires, elle souligne le dévouement des commissaires siégeant au Conseil des commissaires, mais aussi au comité exécutif. Elle mentionne que ces derniers ont souvent agi à titre de paratonnerre entre les administrateurs, la population et le ministère. Elle mentionne aussi la charge de travail pour les membres du comité exécutif qui s'est grandement intensifiée depuis quelques années, due entre autres à l'augmentation des contrats.

Le commissaire Kenneth George relate plusieurs événements marquants du monde de l'éducation survenus depuis la création des commissions scolaires et les nombreux défis qui s'en viennent. Il recommande à tous les administrateurs de lire le livre *Histoire de la Commission des écoles catholiques de Montréal* dont parlait la présidente un peu plus tôt.

b) Francisation

La présidente tient à remercier M. Frédéric Corbeil ainsi que Mme Andrée Dubé et Mme Caroline Boucher pour la présentation sur l'offre de service en Formation générale des adultes lors de la séance du Conseil des commissaires du 25 septembre dernier.

Mme Harel Bourdon mentionne que les commissaires sont inquiets des changements qui surviennent en francisation et des nombreux appels que peuvent recevoir les directions d'établissement qui offrent les programmes de francisation. Elle souligne à cet effet l'importance que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration se tourne vers la direction d'unité plutôt que vers les directions d'établissement.

Elle mentionne que les données de la Vérificatrice générale du Québec sur la francisation n'incluaient pas celles de la CSDM. Elle demande que les données sur la francisation soient analysées autant pour nos élèves actuels que ceux qui viennent de terminer.

Elle termine en soulignant l'importance du sentiment d'appartenance des élèves en francisation et leur inclusion à la société et à la culture québécoise.

c) Examen d'admission

La commissaire Marie-José Mastromonaco aborde la situation concernant les examens d'admission dans différentes écoles offrant des programmes particuliers. Elle déplore l'iniquité lors des processus d'inscription aux examens puisque plusieurs parents ne peuvent pas aller inscrire leurs enfants durant la semaine et que les places ne sont plus disponibles le week-end.

M. Robert Gendron mentionne que les pratiques devront effectivement être modifiées et qu'il faudra réfléchir à de nouvelles méthodes pour l'an prochain.

La présidente termine en mentionnant que le comité de vigie sur la politique d'admission devra trouver des solutions pour l'an prochain pour nos écoles secondaires, mais aussi pour les écoles primaires qui ont des programmes à volet particulier.

7. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean Ouimet informe les membres du comité exécutif qu'une présentation sur les résultats scolaires est actuellement en préparation et sera présentée lors du Conseil des commissaires du 23 octobre prochain.

b) Budget 2019-2020 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, un tableau portant sur les incidences financières des décisions est déposé.

c) Qualité de l'air

Mme Harel Bourdon mentionne qu'une rencontre s'est tenue le 30 septembre dernier avec le comité de vigie – Coalition pour des écoles saines et les syndicats. Il a été question des travaux en cours dans les écoles ayant eu des problèmes relatifs à la qualité de l'air ainsi que des détecteurs de monoxydes de carbone installés dans les établissements. La rencontre s'est bien déroulée.

Mme Lucie Painchaud ajoute que 600 détecteurs de monoxyde de carbone sont installés dans nos écoles actuellement, mais qu'environ 600 autres devront l'être à la suite du décret. Cependant, ils ne nécessitent pas d'être reliés à notre centrale pour l'instant.

d) Capacité d'accueil

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

*Tableaux du Service des ressources matérielles :*

À ce point, deux tableaux sont déposés :

- Liste des demandes de capacité d'accueil
- Tableau de suivi d'avancement des modulaires

e) Immeubles excédentaires

À ce point, un tableau est déposé :

- État financier – suivi des 12M \$ financés par le MEES (CEP)

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

8. Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

Mme Mélisandre Shanks, commissaire représentante du Comité de parents, s'exprime sur les sujets suivants :

- a) Elle demande qu'un suivi soit effectué concernant le projet-pilote mis en place l'an passé sur les demandes d'antécédents judiciaires. Elle souhaite savoir si le projet est reconduit cette année et demande à avoir un état de situation à ce sujet.
- b) À la suite de l'intervention des parents et d'enseignants de l'école de l'Étincelle lors de la dernière séance du Conseil des commissaires, elle réitère l'importance d'avoir une bonne communication avec ces derniers.

\*9. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – École primaire dans le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne – PQI 2019-2029 – poursuite des démarches et demande de modification réglementaire (municipale) sur un lot

Document déposé : Rapport DG-05-185 en date du 30 septembre 2019  
de Mmes Marie Paré et Claude Laurin concernant le sujet  
en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue au rapport déposé.

10. Service de l'organisation scolaire – entente avec un établissement d'enseignement privé pour l'année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-184-A en date du 25 septembre 2019  
de Mme Paola Gomez concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 4° du rapport A-10-152 adoptée le 20 octobre 2018 mandant le directeur général adjoint aux services éducatifs et à l'organisation scolaire et le directeur de l'unité du secondaire de concevoir un programme permettant aux enfants de la Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal de poursuivre leurs études secondaires à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la CSDM va offrir une poursuite de scolarisation au secondaire aux élèves des Petits Chanteurs du Mont-Royal dès la rentrée 2020 à l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM d'assurer la continuité de scolarisation des élèves actuellement au collège Notre-Dame dans le cadre du programme de la Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal, tel que résolu le 16 avril 2019 dans le rapport A-10-169;

CONSIDÉRANT la volonté affirmée d'offrir un service de qualité aux élèves de la Maîtrise à l'école secondaire l'Académie de Roberval dès le mois d'août 2020;

CONSIDÉRANT que le Collège Notre-Dame, un établissement d'enseignement privé, est reconnu d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'il est admissible aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 (frais de scolarité hors réseau);

CONSIDÉRANT que la somme qui sera versée à cet établissement par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspond aux allocations supplémentaires reçues du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2019-2020 conforme aux résolutions du rapport A-10-169 adopté le 16 avril 2019;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un 4<sup>e</sup> élément de proposition qui se lit comme suit :

- « de MANDATER la présidente de communiquer avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'inclure cette cohorte dans la nouvelle entente prévue entre le MEES et le Collège Notre-Dame. »

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Service de l'organisation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer une entente avec le Collège Notre-Dame pour l'année 2019-2020 conforme aux résolutions du rapport A-10-169 adopté le 16 avril 2019;
- 2° de CONCLURE une entente avec cet établissement privé;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer l'entente avec le Collège Notre-Dame;
- 4° de MANDATER la présidente de communiquer avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'inclure cette cohorte dans la nouvelle entente prévue entre le MEES et le Collège Notre-Dame.

11. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique de secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-12-617 (version corrigée) en date du 25 septembre 2019 c  
M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe de langage préscolaire à l'école La Visitation. Les Services à l'élève désirent créer un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisée ayant l'école comme lieu d'exercice;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe d'accompagnement (déficience auditive) à l'école Saint-Enfant Jésus. Les Services à l'élève requièrent l'ajout d'un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés avec la réserve pour les devis;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école La Visitation et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23140-160;

- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de préposé aux élèves handicapés aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Enfant Jésus et d'IMPUTER la dépense à l'indice 340-000-1-23410-160;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi

Document déposé : Rapport A-29-1948 en date du 18 septembre 2019  
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT la déclaration de culpabilité dont fait l'objet l'employé concerné ayant le matricule 159 779 817;

CONSIDÉRANT que la condamnation est incompatible avec la fonction d'enseignant et le rend donc incapable;

CONSIDÉRANT que la nature de cette offense cause préjudice à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que le rôle modèle de l'enseignant exige de celui-ci une entière adhésion aux valeurs et à la mission de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les gestes posés par l'employé concerné à l'endroit d'une élève sont graves, ce qui met en lumière son incapacité et constitue de l'inconduite;

CONSIDÉRANT l'article 5-7.08 de l'entente locale entre la CSDM et l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de RÉSILIER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, le contrat d'enseignant à temps plein de la personne concernée ayant le matricule 159 779 817, et ce, pour cause d'incapacité et d'inconduite grave;
- 3° de ROMPRE le lien d'emploi de l'employé concerné pour toutes les classes d'emploi à la CSDM à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019;

- 4° de MANDATER le Secrétariat général pour faire parvenir à l'employé concerné dont le matricule est le 159 779 817, une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours ouvrables suivant la décision du comité exécutif.

13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes

Document déposé : Rapport A-29-1950 en date du 26 septembre 2019  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse de besoins en entretien ménager des écoles Iona et Louis-Dupire;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires pour la création de ces postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 80 %, d'aide-concierge à l'école Iona et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100155-1-63000-170;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 80 %, d'aide-concierge à l'école Louis-Dupire et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100017-1-63000-170;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

14. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réhabilitation majeure de l'école primaire de l'Étincelle et du bâtiment excédentaire situé au 4251, rue St-Urbain – appel d'offres 24-572P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3886-A en date du 27 septembre 2019  
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la réhabilitation majeure de l'école primaire de l'Étincelle et du bâtiment excédentaire situé au 4251, rue St-Urbain;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions reçues ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des cinq soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 - Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2019-2020;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 623 202 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *DMA ARCHITECTES S.E.N.C.R.L. et BGLA en consortium*, pour les services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure de l'école primaire de l'Étincelle et du bâtiment excédentaire situé au 4251, rue St-Urbain. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Saint-Justin, annexe – rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires – appel d'offres 25-2737P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3899 en date du 20 septembre 2019  
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires à l'école Saint-Justin, annexe;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 349 263,94 \$ plus taxes à l'entrepreneur 9127-6873 *Québec inc.* (faisant affaires sous le nom *Sélection 2000 Entrepreneur Général*), plus bas soumissionnaire conforme, pour la rénovation de la finition intérieure et des blocs sanitaires à l'école Saint-Justin, annexe;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – fournitures sur demande d'équipements de protection individuelle et de premiers soins – appel d'offres 28 197P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3904 en date du 24 septembre 2019  
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur d'équipements de protection individuelle et de premiers soins;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *PSB Chaleurs - Confian inc.* est le plus bas soumissionnaire admissible ayant présenté une soumission conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'équipements de protection individuelle et de premiers soins à *PSB Chaleurs - Confian inc.* pour une valeur estimée à 263 444,44 \$ plus taxes, pour la première année. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année qui seront exercées avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire aux montants de 268 724,33 \$ plus taxes et 271 376,77 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 803 545,54 \$ plus taxes.

17. Service des ressources financières – réfection de la toiture – phase 1 – Le 1111, rue Berri – appel d'offres 25-2739P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3905 (version corrigée) en date du 25 septembre 2019 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la toiture – phase I de l'immeuble 1111, rue Berri à Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ACCORDER un contrat de 888 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Anjalec Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme et seul soumissionnaire, pour la réfection de la toiture – phase I de l'immeuble 1111, rue Berri à Montréal;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier de bureau – appel d'offres 28-193P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3907-A en date du 27 septembre 2019  
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'un fournisseur de mobilier de bureau pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un contrat a été attribué à l'entreprise 2737-6557 *Québec inc.* faisant affaire sous le nom de *Unique Mobilier de Bureau*, pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Unique Mobilier de Bureau* pour une année additionnelle (2019-2020);

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Unique Mobilier de Bureau* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que *Unique Mobilier de Bureau* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour retenir les services d'un fournisseur de mobilier de bureau pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la CSDM à l'entreprise 2737-6557 *Québec inc.* faisant affaire sous le nom de *Unique Mobilier de Bureau*, pour un montant annuel de 1 202 509,17 \$ plus taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.

19. Service des ressources financières – école du Petit-Chapiteau – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2741P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3908 en date du 24 septembre 2019  
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la toiture à l'école du Petit-Chapiteau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera payé à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020 et tel qu'il est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juin 2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 948 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *COUVERTURE MONTRÉAL-NORD ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la toiture à l'école du Petit-Chapiteau;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – remplacement de la toiture – appel d'offres 25-2738P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3911 en date du 24 septembre 2019  
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la toiture à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 689 950 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Couverture Montréal-Nord ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la toiture à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'acier – appel d'offres 15-234P – deuxième option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3917 en date du 25 septembre 2019  
de Mmes Yuanyuan Chen et Nathalie Sauvé concernant le  
sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 3 octobre 2017 à *Acier Tag inc.* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Acier Tag inc.* pour une année additionnelle (2019-2020);

CONSIDÉRANT que le niveau de service d'*Acier Tag inc.* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles et celui des écoles de formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Acier Tag inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour la deuxième année additionnelle (2019-2020), en suivant les prix soumis initialement pour cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'EXERCER la deuxième option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture sur demande de matériaux d'acier à *Acier Tag inc.*, pour un montant de 540 395,69 \$ plus taxes. Cette entente prendra fin à l'arrivée de l'un des événements suivants, soit le 2 octobre 2020 ou l'atteinte du montant total prévu au contrat, soit 540 395,69 \$.

22. Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-Vianney – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection du plafond du gymnase (projet : 287 000 330)

Document déposé : Rapport A-33-1424 en date du 25 septembre 2019  
de M. Marco Goyette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Fluet inc.* pour les travaux de réfection du plafond du gymnase à l'école Saint-Jean-Vianney, située au 6455, 27<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires de démobilisation / mobilisation sont requis en fonction des délais de livraison des carreaux acoustiques;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires d'installation temporaire d'éclairage sont également requis en fonction des délais ci-haut mentionnés;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires en décontamination à risque élevé sont requis en fonction du crépi cimentaire non répertorié à retirer au plafond;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires en système intérieur (plafond de gypse) sont requis en fonction de la mauvaise condition de la dalle de béton existante;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Fluet inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection du plafond du gymnase à l'école Saint-Jean-Vianney.

23. Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-de-Grâce – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe (projet no : 206 013 040)

Document déposé : Rapport A-33-1425 en date du 24 septembre 2019  
de M. Mohamed Mazloum concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Maçonnerie Rainville et frères inc.* pour réfection de l'enveloppe à l'école Notre-Dame-de-Grâce, située au 5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'installation des climatiseurs pour pallier à la hausse de température dans les classes;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires en vue de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Maçonnerie Rainville et frères inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe à l'école Notre-Dame-de-Grâce.

24. Service des ressources matérielles – Ateliers d'éducation populaire du Plateau – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires du rez-de-chaussée (projet no : 222 004 500)

Document déposé : Rapport A-33-1426-A en date du 30 septembre 2019 de Mme Annick Turi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Aranda Construction inc.* pour réfection des blocs sanitaires du rez-de-chaussée aux Ateliers d'éducation populaire du Plateau et au Centre Saint-Louis (FGA), situé au 4273, rue Drolet, à Montréal;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux est avancée à 70 %;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires en vue de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement en Maintien d'actifs et le budget de 12 M \$ réservé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) au PQI 2016-2026 afin de permettre la réfection des six bâtiments de la CSDM qui abritent les centres d'éducation populaire, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER les sources de financement proposées dans le présent rapport;

- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Aranda Construction inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires du rez-de-chaussée aux Ateliers d'éducation populaire du Plateau et au Centre Saint-Louis (FGA).

25. Service des ressources matérielles – école Alphonse-Desjardins – travaux supplémentaires dans le cadre du remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage (projet no : 002 013 680)

Document déposé : Rapport A-33-1427 en date du 23 septembre 2019  
de Mme Pamela Alcantara concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Fluet inc.* pour le remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage à l'école Alphonse-Desjardins, située au 6600 rue Lemay, à Montréal;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires en vue de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Fluet inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du remplacement de la finition des plafonds et de l'éclairage à l'école Alphonse-Desjardins.

26. Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection des blocs sanitaires et plomberie – phase I (projet : 199 017 600)

Document déposé : Rapport A-33-1428 en date du 24 septembre 2019  
de Mme Ivelys Conde Medina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Naxo Construction* pour la réfection des blocs sanitaires et plomberie - phase I à l'école Sainte-Claire, située au 8500, rue Sainte-Claire, à Montréal;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires en vue de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Naxo Construction* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet 199 017 600 à l'école Sainte-Claire.

27. Service des ressources matérielles – école Charles-Lemoyne – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires (projet: 021 039 940)

Document déposé : Rapport A-33-1429 en date du 24 septembre 2019  
de Mme Pamela Alcantara concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Caruso inc.* pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école Charles-Lemoyne, située au 2001, rue Mullins, à Montréal;

CONSIDÉRANT les éléments constatés suite à la démolition;

CONSIDÉRANT les ajustements nécessaires en vue de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM) et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Caruso inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires à l'école Charles-Lemoyne.

28. Service des ressources matérielles – école Saint-Marc – travaux supplémentaires dans le cadre de la modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol

Document déposé : Rapport A-33-1430-A en date du 30 septembre 2019  
de M. Jocelyn Randriasalama concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)* pour les travaux de modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol à l'école Saint-Marc, située au 6365, 1<sup>re</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT la demande faite par le Service des ressources matérielles à l'entrepreneur d'effectuer les travaux de démolition d'un plafond de plâtre, de modification de l'escalier et de modification de différentes tuyauteries, de modification d'une conduite de ventilation, de déplacement des conduits électriques et des panneaux de contrôle, de réparation et démolition des dalles ainsi que du nettoyage de la cheminée et de l'application d'un apprêt pour stabiliser les matériaux contenant de l'amiante;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre des travaux de modernisation de la chaufferie et du réaménagement du sous-sol à l'école Saint-Marc.

29. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août et septembre 2019

Document déposé : Rapport A-34-3235 en date du 25 septembre 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'août et de septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour les mois d'août et de septembre 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai et septembre 2019

Document déposé : Rapport A-34-3236 en date du 25 septembre 2019 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour les mois de mai et de septembre 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour les mois de mai et de septembre 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

32. Information

Ne s'applique pas.

33. Période réservée aux membres du comité exécutif

Le commissaire Ben Valkenburg souligne la qualité du contenu de l'Infolettre qui vient tout juste de paraître et qui traite de sujets axés sur l'environnement, comme le transport actif. Dans l'air du temps où l'environnement est un sujet omniprésent, il se dit satisfait et félicite le personnel du Bureau des communications et de la participation citoyenne à cet effet.

La présidente Catherine Harel Bourdon mentionne que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a pris une bonne décision d'avoir permis le 27 septembre dernier aux jeunes d'aller manifester lors de la marche pour l'environnement en décrétant une journée pédagogique institutionnelle. Plus de 500 000 marcheurs ont pris part à cet événement dans lequel nous avons pu percevoir une belle solidarité entre jeunes et moins jeunes. Mme Harel Bourdon demande que les écoles secondaires puissent organiser des événements le vendredi midi en lien avec le climat et l'environnement.

M. Benoît Thomas, directeur de l'unité des écoles secondaires, a reçu beaucoup de témoignages des directions d'établissement à l'effet que les jeunes étaient très fiers de pouvoir participer à cet événement majeur. Il ajoute que de plus en plus de projets sur le thème de l'environnement sont développés par les élèves et les enseignants dans nos écoles. La présidente demande que ces bons coups soient partagés sur le site web de la CSDM ainsi que sur les réseaux sociaux.

La séance est levée à 15 h 20.

*Secrétariat général – 31 octobre 2019*

---

\* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 23 octobre 2019.